

PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS*concernant**la 1^{ère} série de compléments au budget 2019*

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 101 du règlement du Conseil communal du 1er septembre 2016, nous sollicitons l'octroi de compléments pour des charges ou des revenus de fonctionnement imprévisibles et exceptionnels qu'il n'était pas possible de prévoir lors de l'établissement du budget de l'année en cours.

		Budget 2019	Crédit compl.
CHARGES			
1. ADMINISTRATION GENERALE			
100.3001.00	Traitement des autorités	189'750	
	Election complémentaire au Conseil d'Etat, affichage politique (décision municipale du 20.02.2019)		20'460
100.3170.00	Frais de réception et de manifestation	16'500	
	Election complémentaire au Conseil d'Etat, affichage politique (décision municipale du 20.02.2019)		1'600
2. FINANCES ET SPORT			
170.3653.14	Aides aux sociétés sportives	282'000	
	Centre national de performance de judo - loyer à l'agence Ifomob (décision municipale du 16.01.2019)		6'000

3. BATIMENTS ET URBANISME

346.3141.31/25	Entretien-rénovation des bâtiments PF Déménagement de Pythagore Sàrl de l'Avenue des Sport 5 (décision municipale du 12.12.2018)	187'000	42'900
346.3141.31/18	Entretien-rénovation des bâtiments PF Immeuble rue des Cygnes 10, Restaurant l'Impro, remplacement du lave-vaisselle et d'un congélateur (décision municipale du 02.05.2019)	187'000	11'600
355.3141.10/03	Entretien-rénovation bâtiments scolaires Remplacement du tableau d'affichage à la salle de gym de Léon-Michaud (décision municipale du 06.02.2019)	328'500	33'000
426.3012.00	Salaires personnel auxiliaires Appui d'une collaboratrice à la police des constructions (décision municipale du 20.02.2019)	7'500	15'300
300.3189.00	Autres prestations de tiers Mandat temporaire de coordination pour le projet de la Place d'Armes (décision municipale du 27.03.2019)	1'800	66'000

4. TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT

413.3155.00	Entretien des véhicules Remplacement de la chambre de séparation du camion hydro-cureur (décision municipale du 03.04.2019)	300'000	29'900
431.3142.10	Entretien réseau routier Remplacement de la chambre de séparation du camion hydro-cureur- externalisation de la prestation (décision municipale du 03.04.2019)	490'000	16'500

8. SERVICE DES ENERGIES

807.3011.00	Traitements Organisation de la réception, remplacement d'une collaboratrice pour absence maladie (décision municipale du 13.03.2019)	809'500	18'500
-------------	---	---------	--------

807.3011.00	Traitements Organisation de la réception, remplacement d'une collaboratrice pour absence maladie (décision municipale du 12.12.2018)	809'500	15'500
807.3040.00	Caisse de pension Organisation de la réception, remplacement d'une collaboratrice pour absence maladie (décision municipale du 12.12.2018)	130'230	2'950
TOTAL DES CHARGES			280'210

REVENUS

3. BATIMENTS ET URBANISME

300.3011.00	Traitements Mandat temporaire de coordination pour le projet de la Place d'Armes (décision municipale du 27.03.2019)	579'600	66'000
TOTAL DES REVENUS			66'000

◆◆◆◆◆

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- Des compléments au budget 2019, représentant au total une augmentation de charges de CHF 280'210.- et une augmentation des revenus de CHF 66'000.-, sont accordés à la Municipalité.

Article 2.- La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévues au budget 2019	1'952'760
--	-----------

	<u>Modification des charges</u>	<u>Modification des revenus</u>
1. Administration générale	22'060	0
2. Finances et sports	6'000	
3. Bâtiments et urbanisme	168'800	66'000
4. Travaux et environnement	46'400	0
5. Service de l'énergie	36'950	0
	280'210	66'000

Charges supplémentaires	280'210
-------------------------	---------

Revenus supplémentaires	66'000
-------------------------	--------

Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires	2'166'970
--	------------------

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic		Le Secrétaire
		
J.-D. Carrard		F. Zürcher

Délégué de la Municipalité : M. Jean-Daniel Carrard, syndic